

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018/MARS/020	OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION « APPEL AUX PROJETS D'ACCUEIL ET D'ANIMATION DES 11-17 ANS », DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE
Date du conseil municipal 05/03/2018	
Date de la convocation 26/02/2018	
Date de l'affichage 06/03/2018	

L'an deux mille dix-huit, le cinq mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 26 février 2018.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Marina DESCOTES-GALLI, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Jacob NALOUHOUNA, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÉ, Pascal D'HOKER,

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Didier MOREAU représenté par Anne-Marie OLAS
- Mehdi BENSALÉM représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Madame Karine JARRY est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180314-2018-MARS-020-
DE
Date de télétransmission : 14/03/2018
Date de réception préfecture : 14/03/2018

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU le dossier d'appel à projets d'accueil et d'animation des 11-17 ans proposé par le Conseil départemental de Seine-et-Marne,

CONSIDÉRANT que le Service Municipal de la Jeunesse prévoit des actions d'animation autour des variantes du foot en partenariat avec les différents acteurs locaux,

CONSIDÉRANT que ce dispositif permet une participation financière à hauteur de 50 % du montant du projet global (dans la limite de 3000 euros par action, avec possibilité d'une bonification de 1000 euros maximum pour des actions à destination de jeunes majoritairement issus d'un territoire rural),

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE 1 :

SOLLICITE l'aide du Conseil départemental de Seine-et-Marne dans le cadre de l'appel à projets d'accueil et d'animation des 11-17 ans à hauteur de 50 % du montant du projet global (dans la limite de 3000 euros par action, avec possibilité d'une bonification de 1000 euros maximum pour des actions à destination de jeunes majoritairement issus d'un territoire rural).

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le maire ou la Conseillère municipale déléguée au Logement et à la Jeunesse à signer le dossier de candidature et tous les documents s'y afférents.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 6 mars 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180314-2018-MARS-020-
DE
Date de télétransmission : 14/03/2018
Date de réception préfecture : 14/03/2018